



Steyr Daimler Puch France S.A.

Rue Marie-Curie - Z.A. Coignières-Maurepas - 78313 MAUREPAS-CEDEX
Boîte Postale N° 176 - Tél. : 051.58.27 +- Télex 696638
S.A. au Capital de 400.000 F - R.C. Versailles B312 123 714

NOTICE DESCRIPTIVE

Nom et adresse du constructeur : **STEYR DAIMLER PUCH A.G.**
Postfach 423
A-8011 GRAZ/AUTRICHE

Nom et adresse de l'importateur : **STEYR DAIMLER PUCH FRANCE S.A.**
Rue Marie Curie, Z.A. Coignières-Maurepas
78310 MAUREPAS (FRANCE)

Marque STEYR PUCH
TYPE 712
Série M et K
Genre Camionnette
Poids total autorisé en charge 3 500 kg
Poids total roulant autorisé 7 000 kg (remorque freinée)
4 250 kg (remorque non freinée)
Nombre de place assises (y compris le conducteur) 2

I. CONSTITUTION GENERALE DU VEHICULE

Nombre d'essieux 3
Nombre de roues 6 (toutes peuvent être motrices)
Roues directrices avant
Dimensions des pneumatiques 245 x 16 - 6 PR ou similaires

Constitution du châssis :

Châssis poutre centrale section circulaire avec ponts faisant partie intégrante du châssis. La coque tôle acier est fixée sur châssis.

Emplacement du moteur central avant droit longitudinal

II. DIMENSIONS ET POIDS

Empattement 2,000 m et 0,980
Voies Avant 1,440 m
Arrière 1,440 m
Garde au sol 0,335 m
Dimensions hors tout du véhicule
Longueur 4,955 m
Largeur 1,760 m
Hauteur 2,045 m
Porte à faux AV 0,970 m
AR 1,005 m
Porte à faux AR utile 1,185 m
Poids à vide 2 300 kg

Répartition de ce poids :

Avant 1 020 kg
Arrière 640 kg (ess. 1) 640 kg (ess. 2)
Poids du châssis nu 1 890 kg
Poids total en charge 3 500 kg
Charge maxi. admissible par essieu :
Avant 1 450 kg
Arrière 1 025 kg essieu 1
1 025 kg essieu 2

III. MOTEUR

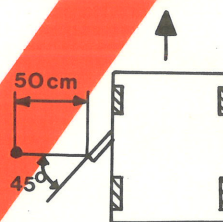
Marque STEYR PUCH
Type 712
Cycle 4 temps à explosion
Nombre et disposition des cylindres 4 en ligne
Alésage 92 mm
Course 94 mm
Cylindrée 2 499 cm³
Rapport volumétrique 7,5 à 1
Mode de refroidissement à air
Puissance maxi 64 kW à 4000 tr/mn DIN
Couple maxi 17,66 daN m à 2000 tr/mn DIN
Recyclage des gaz de carter
Retour des gaz de carter dans le boîtier d'admission des carburateurs.
Carburant utilisé essence
Distribution arbre à came latéral, tiges, basculeurs et soupapes
Réservoir 75 litres (à droite du véhicule)
Alimentation par 2 carburateurs double corps ZENITH 36 NDX
Filtre à air boîtier et cartouche papier
Distribution électrique 2 batteries 12 volts 66 Ah en série, soit 24 Volts
Antiparasitage :
Ce véhicule est muni d'un dispositif conforme à l'arrêté ministériel du 28/04/1969

Emission des polluants :

Dispositifs additionnels d'antipollution :
Recyclage d'une prise additionnelle sur collecteur d'échappement vers le filtre à air, obturé par 4 soupapes.
Prise de pression additionnelle d'échappement vers la pipe d'admission.
Véhicule conforme aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 16 janvier 1975 modifié le 5/10/77 et 4/10/77, modifié le 23/01/1979 relatif aux émissions des gaz polluants par les moteurs à essence des véhicules.
Graissage par pompe à engrenage dans le carter moteur (capacité : 7 l).
Dispositif d'échappement : détente des gaz par silencieux et chicanes.
Référence du silencieux 160616908000

Niveau sonore général : 83,50 dBA mesuré dans les conditions prévues par l'arrêté ministériel du 13 avril 1972 (modifié le 31/12/1974).

Niveau sonore au point fixe : 95 dBA. Mesure à proximité de l'échappement dans les conditions prévues par l'arrêté ministériel du 14 avril 1975 au régime stabilisé de 3000 tr/mn dans la configuration du croquis ci-contre.



POSITION DU MICROPHONE

Puissance administrative 12 CV circulaire du 28/12/1956

IV. TRANSMISSION :

Embrayage monodisque à sec commandé hydrauliquement
Boîte de vitesses :
A 5 rapports synchronisés AV et 1 marche AR commandés par levier.

Boîte transferts à 2 rapports synchronisés commandés par levier

Transmission :
Transmission du mouvement du moteur vers la boîte de vitesses, puis vers la boîte transfert, puis vers le pont arrière, ensuite le pont AV peut être enclanché en marche par commande hydraulique au tableau de bord, enfin vers les roues par l'intermédiaire d'un réducteur dans le tambour. Chaque différentiel de pont (AV et AR) peuvent être bloqués indépendamment par commande hydraulique au tableau de bord pendant la marche du véhicule.

Rapport :

Vit.	Rap. Bte	Rap. Pont	Réd. roue	Réd.	GAMME TERRAIN		Vit. en km/h pour 1000tr/mn	GAMME ROUTE		Vit. en km/h pour 1000tr/mn
					Rap. final	Rap. final		Rap. final	Rap. final	
1	5,33	2,846	2,267	1,69	58,117	2,45	0,88	30,262	4,71	18,396
2	3,24				35,328	4,03		18,396	7,75	11,582
3	2,04				22,244	6,41		11,582	12,30	14,175
4	1,30				14,175	10,05		7,381	19,31	10,904
5	1,00				10,904	13,07		5,678	25,10	5,643
R	5,47				59,643	2,39		31,057	4,59	

Avec des pneumatiques 245 x 16 dont la circonférence sous charge est 2,37 m au régime maximum de 4500 tr/mn du moteur, la vitesse théorique maximale du véhicule ressort à 113 km/h environ.

Indicateur de vitesse : compteur kilométrique totalisateur et journalier
Indicateur de régime : voyant rouge au tableau de bord de régime maxi
Poussée et transmission des réactions de freinage : par les éléments de la suspension.

V. SUSPENSION

Roues AV : roues indépendantes articulées sur le pont avec 1 ressort hélicoïdal et 1 amortisseur hydraulique par roue.

Roues AR : roues indépendantes articulées sur les ponts avec 1 lame de ressort semi-hélicoïdale articulée en son centre et fixée aux 2 demi-trains et 1 amortisseur par roue.

VI. DIRECTION

Type vis et galets, rapport de 20 : 1.
Diamètre du volant 450 mm
Diamètre de braquage 12,9 m

VII. FREINAGE

Dispositif principal

Type hydraulique par pédale suspendue, double circuit assisté

Description	AV 1	AR 1 et AR 2
Nombre de tambours	2	2
Dimension des tambours	Ø 28,5 cm/1 = 7,6 cm	Ø 28,5 cm/1 = 7,6 cm
Nombre de garnitures	2	2
Surface par roue	350 cm ²	350 cm ²
Dimension des cylindres	2 cylindres monoposition	1 cylindre 2 pistons
de roue	Ø 2,86 cm	Ø 1,6 cm

Diamètre du piston de Maître-cylindre TANDEM
Diamètre et épaisseur du réservoir d'air

Ø 2,38 cm

Ø 18,6 cm - épaisseur 7,9 cm

Fonctionnement :

Par action sur la pédale assistée par un servo-frein utilisant la dépression fournie par le moteur agissant sur le maître-cylindre avec 2 pistons en tandem, 1 desservant le circuit avant, l'autre desservant le circuit arrière.
Le témoin frein à main sur le tableau de bord indique toute défaillance dans l'un des circuits hydrauliques. Un réservoir double transparent à niveau visible alimente les 2 circuits de freinage. (Contrôle du témoin circuit par de parage).

Frein de secours

Par double circuit du frein de service. (1 circuit AV, 1 circuit AR).

Frein de parage

2 disques garnis double face Ø ext. utile 152 mm
Ø int. utile 80 mm épaisseur 13 mm.

Frein à main agissant par l'intermédiaire d'un câble sur un frein à disque placé sur la transmission.

Ces dispositifs satisfont aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 18/08/1955 modifié le 22/02/1977, relatif au freinage.

VIII. CARROSSERIE

Bâchée (série M) ou Fourgon (série K).

Panneaux en tôle d'acier embouties, soudées et l'ensemble est fixé sur le châssis.

2 portes latérales avant s'ouvrant dans le sens de la marche, 1 porte arrière battante. La partie avant comprend le siège conducteur et le siège passager ainsi que l'habitacle moteur. Le toit est bâché (série M) tôle (série K). Dans les 2 cas, un arceau de sécurité protège conducteur et passager.

La partie arrière destinée au chargement est séparée du poste de pilotage par un panneau en tôle dans la partie basse et d'un grillage de protection dans la partie haute. Le chargement se fait par une porte située à l'arrière du véhicule.

Dimensions intérieures :

Cabine :

Largeur entre les montants de porte 1,59 m

Hauteur intérieure 1,36 m

Plateau de chargement :

Largeur intérieure maxi 1,59 m

Hauteur intérieure maxi 1,36 m

Longueur intérieure maxi 3,02 m

Dimensions extérieures :

Longueur hors tout 4,955 m

Largeur hors tout 1,760 m

Hauteur hors tout 2,045 m

Nature des glaces :

En verre de sécurité et pare-brise agréé conforme au cahier des charges annexé à la circulaire du 23/12/1976.

L'aménagement intérieur et extérieur du véhicule satisfait aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 19 décembre 1958 (modifié le 28 novembre 1975) et de l'arrêté ministériel du 10 novembre 1976 relatif à l'équipement des camionnettes en ceintures de sécurité et ancrages.

IX. ECLAIRAGE

Feux de route et croisement :

2 projecteurs agréés encastrés dans la coque commandés par un inverseur à main et contrôlés par voyant au tableau de bord (feux de route). Réglage par 3 vis.

Feux de position avant :

Dans les projecteurs route et croisement.

Feux rouges :

Fixé sur plaque de protection.

Signal de freinage :

Combinés avec les feux rouges.

Indicateur de changement de direction :

Commandés au tableau de bord avec le même commodo de feux de route et croisement situés à l'avant, à côté des projecteurs (couleur orange) et à l'arrière combinés avec feux rouges et signal de freinage (couleur orange).

Dispositifs réfléchissants :

2 catadioptrés d'un type agréé fixes à l'arrière.

Eclairage de la plaque d'immatriculation :

2 feux placés au-dessus de la plaque d'immatriculation.

Signal de détresse :

Le véhicule est muni d'un signal de détresse permettant le fonctionnement simultané des 4 indicateurs de changement de direction.

Tous ces dispositifs sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 16 juillet 1954 (modifié le 22 mars 1976).

X. DIVERS

Le véhicule est muni des accessoires suivants :

Avertisseur sonore agréé

Essuie-glace monovitesse

Lave-glace

2 rétroviseurs extérieurs conformes à l'arrêté ministériel du 20/11/69 (modifié en dernier lieu le 26/06/70).

Inscriptions réglementaires :

La plaque du constructeur est rivée dans la joue d'aile à côté du siège conducteur.

Le type et numéro de série sont frappés sur la coque à l'arrière gauche du véhicule et encadrés du poinçon du constructeur.

Le numéro moteur est frappé sur le carter latéral droit.

Les plaques minéralogiques sont fixées :

A l'avant au-dessus du phare gauche,

A l'arrière sur le caisson gauche.

Le numérotage dans la série du type commence à 475 0001.

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du représentant du constructeur le 21.12.79 que le véhicule n° 475 2529 à moteur n° 5760820 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série STEYR PUCH type 712 séries M et K satisfait aux dispositions des articles R. 54 à R. 62, R. 69 à R. 97, R. 103 et R. 104 du Code de la Route et des arrêtés pris en application.

Paris, le 11 février 1980
l'Ingénieur Divisionnaire des TPE (Mines).

(signé : MOYER)

Vu :
Paris, le 11 février 1980
l'Ingénieur des Mines

(signé : DAMBRINE)

Vu et approuvé :
Enregistré sous le n° AU-3022-79
Paris, le 11 février 1980
le Directeur Interdépartemental de l'Industrie
(signé : JOURDAN)

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussigné STEYR DAIMLER PUCH FRANCE B.P. n° 176, 78310 MAUREPAS, représentant accrédité de STEYR DAIMLER PUCH A.G. à GRAZ (AUTRICHE) certifie :

a) que le véhicule :

1. Genre Camionnette
2. Marque STEYR PUCH
3. Type 712
série M (bâché)*
série K (fourgon)*
4. Numéro de série dans le type
5. Source d'énergie essence
6. Puissance administrative 12 CV

7. Carrosserie bâché*
fourgon*

8. Nombre de places assises (y compris le conducteur) 2
9. Poids à vide 2 300 kg
10. Poids total autorisé en charge 3 500 kg
11. P.T.R. 7 000 kg

L = 4,95 m l = 1,76 m S = 8,71 m²

est entièrement conforme au type décrit plus haut.

(* rayer la mention inutile)

b) que ce véhicule sort de nos usines le
pour être livré à (nom et adresse de l'acheteur ou à défaut du concessionnaire)

Fait à, le

Numéro d'immatriculation (à remplir par la Préfecture)

NOTA — Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.54 à R.62 et R.69 à R.81 du code de la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet au sein de la notice descriptive) ci-dessus doit faire l'objet :

— d'une déclaration à la Préfecture.

— le cas échéant d'une réception à titre isolé par le Service de l'Industrie et des Mines.

Steyr Daimler Puch France S.A.

Rue Marie-Curie

Z.A. Coignières-Maurepas

78310 MAUREPAS

Tél. : 051-58-27 + 051-55-63